



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P292_2020

Date : 07/07/2020

OBJET : Conventionnement de la Communauté d'agglomération du Cotentin avec le Groupement d'Intérêt Public Système National d'Enregistrement (GIP-SNE) et l'Union Sociale pour l'Habitat de Normandie (USH-N)

Exposé

Dans le cadre des lois ALUR, Egalité Citoyenneté et ELAN, le Ministère en charge du logement et l'Union Sociale pour l'Habitat ont confié au Groupement d'Intérêt Public Système National d'Enregistrement la construction d'un portail internet professionnel permettant de cartographier l'occupation social

Cet outil met à disposition, à titre gracieux, des différents acteurs (EPCI, communes, organismes HLM, Etat, réservataires,...) des statistiques concernant le parc social à partir de différents indicateurs sur l'occupation sociale.

L'accès aux données du portail de la cartographie a pour objectif la réalisation de diagnostics partagés, notamment pour les EPCI dans le cadre la mise en œuvre des politiques de l'habitat et de la réforme des attributions des logements sociaux (Convention Intercommunale d' Attribution, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur).

Afin d'accéder à cet outil cartographique national, le représentant de la communauté d'agglomération du Cotentin doit signer la convention tripartite relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale et désigner un administrateur local, unique référent de cet outil pour la collectivité auprès du GIP-SNE et de l'USH.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n°2019-001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – modification N°4,

Décide

- **de passer et de signer** une convention relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social et ses pièces annexes.
- **de désigner** en tant qu'administrateur local, Emmanuelle Le Tullier chargée de projets accueil des gens du voyage et logement social auprès de la direction Habitat-Logement-Gens du Voyage.
- **D'autoriser** le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Jean-Louis Valentin